

# OU PASSENT VOS IMPOTS LOCAUX A TALENCE

## Comment se prépare le budget municipal ?

En mars, la Mairie fait voter le budget « primitif » de l'année en cours. Ce budget comporte 2 sections :

a) fonctionnement b) investissement qui doivent toutes deux être en équilibre.

► La section fonctionnement regroupe les dépenses et recettes concernant la gestion courante des services locaux.

*Côté recettes* : environ 50% des recettes proviennent des subventions, dotations et qui évoluent, bon an mal an, comme le coût de la vie. Les autres 50% sont les taxes locales.

*Côté dépenses* : environ 50% sont constitués par les dépenses de personnel (agents administratifs et élus).

► La section « investissement » traite des opérations en capital qui accroissent ou diminuent le patrimoine communal : acquisitions, aliénations, constructions.

Renseigné sur le montant des dotations, subventions par les Collectivités (État, Région, Département, etc.), le Maire reçoit en dernier lieu le formulaire 1259 MI préparé par l'administration des impôts. Ce formulaire tient compte d'une part des modifications de l'habitat et du foncier des Talençais depuis l'exercice précédent et de la réévaluation annuelle de la valeur locative de l'habitat.

Le Maire décide, au vu de ce formulaire, des taux d'imposition des 3 taxes locales (habitation, foncières sur le bâti et le non bâti) de façon à dégager un résultat positif entre recettes et dépenses de fonctionnement; l'excédent appelé marge nette d'autofinancement est reversé côté recettes au budget investissements. Plus cette marge d'autofinancement est importante, moins le recours à l'emprunt est nécessaire et plus grande est la capacité d'investir.

En juin de l'année suivante, le Maire fait voter le compte « administratif » qui constate la réalisation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé et les variations par rapport au budget primitif présenté et voté en mars de l'année précédente.

## Comparaison des budgets administratifs 2000/2006

A partir des comptes administratifs officiels des années 2000 et 2006 de la Mairie, voici comment ont évolué dépenses et recettes de fonctionnement et leurs conséquences :

### A) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	OBJET	2000	2006	Variation 2000/06
Ch. 12	<b>Charges du personnel administratif</b>	12 877 112	16 779 976	+ 30,3%
Ch. 65	<b>Autres charges de gestion courante</b>			
	- Indemnité frais de mission des élus	207 844	340 193	+ 63,6%
	- Subvention aux associations	1 829 688	2 494 561	+ 36,3%
	- C.C.A.S.	2 286 735	2 692 000	+ 17,7%
	- Autres contributions, indemnités et charges	358 144	223 938	- 37,5%
Ch. 11	<b>Charges à caractère général</b> (eau, gaz, électricité, fournitures, entretien, maintenance, etc.)	4 361 905	4 988 659	+ 14,4%
	- Alimentation	422 012	815 933	+ 93,3%
	- Locations mobilières	78 907	240 386	+304,6%
	- Taxes foncières	71 468	113 720	+ 59,1%
Ch. 14	Atténuation de produits	9 032	5 193 186	
66	Charges Financières (intérêts des emprunts et dettes)	322 641	858 378	+266%
67	Charges exceptionnelles. (subventions aux SPIC et budgets annexes)	484 100	408 466	- 15,6%
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 309 588</b>	<b>35 149 396</b>	<b>+ 50,8%</b>

### Commentaires

► En 6 ans l'inflation des dépenses de fonctionnement est très élevée (+ 50,8%). **On constate que**

a) *sont en baisse*

- les contributions, indemnités et charges versées au département (-37,5%).
- les subventions aux SPIC (-15,6%).

b) *suivent quasiment le taux de l'inflation en France*

• les charges à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures, etc.) sauf l'alimentation (+ 93,3%) et les locations mobilières (+304%) et les taxes foncières (+59,1%), conséquence directe de l'augmentation des taux d'imposition votée par la Mairie.

• la subvention du C.C.A.S. (Comité Central des Activités Sociales) mais le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

du 10.2.2003 avait demandé que la Mairie sépare budgétairement les activités de la Mairie et du C.C.A.S.

c) *sont en nette augmentation*

- les dépenses du personnel administratif (+30,3%)- 425 emplois en 2000- 461 emplois en 2006. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 10.2.2003 avait signalé un absentéisme très important du personnel administratif atteignant 23 jours d'absence en moyenne par agent en 2001 qu'elle avait estimé à l'équivalent de 44,5 postes de travail.
- les indemnités versées aux élus (+ 63%). Et pourtant la forte augmentation intervenue en septembre 2006 (+ 40,9%) n'est que faiblement répercutée sur l'exercice 2006.
- les subventions accordées aux associations (+ 36,3%). En 2006 127 associations ont touché des subventions variant de 50 eur à 577 600 eur pour un montant total de 2 494 561 eur. Les 20 associations les + subventionnées ont perçu 91,7% de ce total. Pour les 8 associations les plus aidées, l'augmentation moyenne de la subvention a été de 72,1%. Un citoyen avait étudié pour « Dazibao » le cas de l'École Talençaise des Sports Motorisés (7ème subvention municipale avec 103 000 eur) et avait découvert des dysfonctionnements inacceptables. En 2005 cette association avait perçu 783 eur d'adhésions et de cotisations de ses adhérents, avait dépensé 99 253 eur pour charges de personnel (2 salariés dont 1 emploi jeune), avait réglé 1599 eur d'agios bancaires et 10 902 eur de pénalités et amendes fiscales (pour non-respect de la réglementation fiscale). Ce triste bilan dénoncé dans DAZIBAO n'a pas empêché la Municipalité de reconduire en 2006 une subvention de 103 000 eur et de 104 500 eur en 2007. La Mairie juge donc cette situation comme normale.
- les intérêts des emprunts et dettes (+266%). Situation anormale quand les recettes ont augmenté de 50%.
- Le budget dépenses doit également supporter le versement de la subvention versée à la CUB (5 188 608 eur en 2006) suite à l'adoption de la T.P.U. (taxe professionnelle unique) votée en 2001 par le Maire et ses adjoints (Vice Présidents à la CUB).

Pour faire face à cette augmentation très importante des dépenses de fonctionnement et compte tenu de l'obligation d'équilibrer la section fonctionnement, voyons comment les recettes « fonctionnement » ont évolué.

## B) Les recettes de fonctionnement

Article	OBJET	2000	2006	Variation 2000/06
7311	Taxes d'habitation+foncieres(+professionnelles en 2000)	10 668 595	21 798 767	+ 104,3%
7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation	581 253	1 096 052	+ 88,6%
74+7322	Dotation et participation reçues de l'État, Région, etc.	11 437 734	13 444 937	+ 17,5%
7351	Taxes sur l'électricité (perçues par EDF et reversées à la Mairie)	469 141	531 055	+ 13,2%
73 autres	Autres Taxes (spectacles, publicité).	41 723	42 194	+ 1,1%
70+75+76 +77+13	Produits des services, du domaine, des ventes, de gestion courante, produits financiers et exceptionnels, atténuation de charges	2 552 106	2 247 497	- 12%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>25 750 552</b>	<b>39 160 502</b>	<b>+ 52%</b>
	Pour information, excédent de fonctionnement exercice N-1	533 815	745 306	+ 39,6%
		26 284 367	39 905 808	+ 51,8%

### Commentaires

► En 6 ans, l'inflation des recettes de fonctionnement est très élevée (+51,8%). **On constate que**

a) *sont en chute libre* (-12%) les recettes provenant des services, du domaine, etc.

b) *stagnent* (+1,1%) les taxes sur les spectacles et la publicité. (A croire qu'il y en a moins).

c) *suivent pratiquement les taux de l'inflation*

\* dotation et participation reçues de l'Etat-Région (+17,59%).

\* taxes réglées par les Talençais à EDF (+ 13,2%) avec leurs factures d'électricité.

d) **exploisent**

\* **les recettes provenant des taxes locales liées à l'habitation et à la propriété et dont le taux d'imposition est fixé et voté par la Municipalité (+ 104,3%).**

\* les taxes additionnelles aux droits de mutation (+88,6%) liées à l'habitat.

\* \* \* \* \*

*Cette explosion des taxes locales s'est traduite pour le Talençais par une perte évidente et importante de son pouvoir d'achat.*

### Conclusion

**La comparaison des résultats des budgets définitifs de fonctionnement 2000 et 2006 démontre de façon évidente que l'absence totale de maîtrise des dépenses de fonctionnement est la cause principale de l'inflation galopante des taxes d'habitation et foncières.**

Le budget fonctionnement de toute municipalité doit répondre à 3 objectifs :

1° assurer le meilleur service quotidien possible à l'ensemble de la population et ceci à moindre coût.

2° assurer le petit entretien courant du patrimoine communal.

3° dégager un résultat suffisant dont une partie ou la totalité assurera le financement partiel des investissements.

Chacun dispose désormais des résultats des budgets de fonctionnement et est à même de juger si les 3 objectifs ont été atteints à Talence et si la commune a bien été gérée.